

# GUIDE DE L'ALTERNANCE

*pour les alternants*



*pour les entreprises*



Ce guide a pour objectif de donner les clés essentielles de compréhension et de mise en œuvre des dispositifs de l'alternance et de préciser vos interlocuteurs et leurs missions au sein de la Faculté de droit et de sciences politiques de Nantes (Bureau formation continue et alternance).

*Ce guide est issu des travaux du Groupe Alternance de la Conférence Nationale des Directeurs de Services de Formation Continue Universitaire.*

[www.univ-nantes.fr/droit](http://www.univ-nantes.fr/droit)

U

UNIVERSITÉ DE NANTES

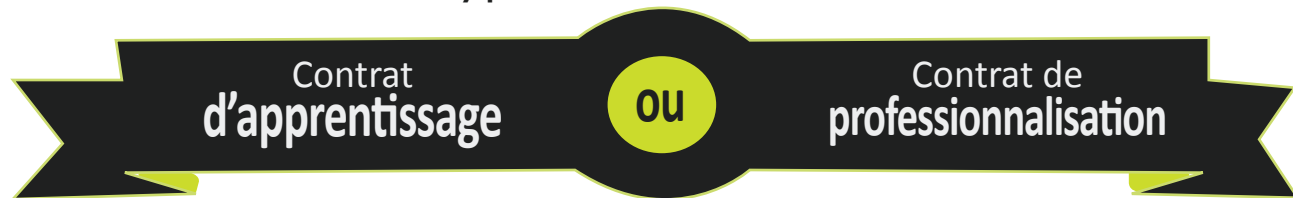


FACULTÉ DE DROIT  
ET DES SCIENCES POLITIQUES

# Choisir l'alternance à l'Université, c'est une garantie pour s'insérer plus facilement dans le monde professionnel

Les formations en alternance dans l'Enseignement Supérieur permettent d'obtenir un diplôme universitaire (DUT, licence professionnelle, Master, titre d'ingénieur...) et d'acquérir une qualification professionnelle reconnue en associant formation théorique à l'Université et formation pratique en situation de travail en entreprise.

## Il existe deux types de contrats d'alternance



	Apprentissage	Contrat de professionnalisation
Objectifs	Obtenir une qualification professionnelle reconnue tout en préparant son insertion professionnelle en étant salarié, sous contrat de travail	
Statut	Salarié - Apprenti(e)	Salarié - Stagiaire de la formation continue
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Personnes de moins de 26 ans au jour de leur entrée en apprentissage.</li> <li>Dérogations d'âge possibles (travailleurs handicapés, créateurs d'entreprises, poursuites d'études).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Personnes de 16 à 25 ans révolus</li> <li>Demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et +</li> <li>Bénéficiaires du RSA, ASS, ASH, ex CUI</li> <li>Tout jeune de nationalité étrangère ayant un titre de séjour référencé à l'art.R5221-3 du code du Travail. Les ressortissants hors UE, roumains et bulgares doivent demander une autorisation de travail provisoire à la DIRECCTE de leur domicile.</li> </ul>
Employeurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toute entreprise du secteur privé</li> <li>Secteur public non industriel et non commercial</li> <li>Collectivités territoriales (régions, départements, communes)</li> <li>Conseils régionaux, généraux et municipaux</li> </ul>	<p>Tout employeur établi en France, principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Entreprises du secteur privé établies ou domiciliées en France (Métropole &amp; DOM)</li> <li>Certaines associations (selon le statut)</li> <li>Entreprises d'armement maritime</li> <li>Caisses d'Allocation Familiales</li> <li>EPIC</li> <li>Entreprises de travail temporaire</li> <li>GIP (selon le statut)</li> </ul> <p><i>Ne peuvent recruter : les organismes consulaires (CCI, chambre des métiers, chambre d'agriculture), l'Etat (ministères, musées, conservatoires, bibliothèques...), les établissements publics de type CSCP (grandes écoles, universités, CNAM...) et les collectivités territoriales (conseils régionaux, conseils généraux, mairies...)</i></p>
Nature et durée du contrat	<p><b>Contrat de travail particulier spécifique</b> (régi par le code du Travail) incluant temps de formation et temps d'examens</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>CDD avec période d'essai de 2 mois ou CDI débutant par la période d'Apprentissage.</li> <li>Peut débuter jusqu'à 3 mois avant et jusqu'à 3 mois après la rentrée universitaire.</li> <li>Des contrats successifs peuvent être signés pour obtenir des qualifications différentes, sans condition de délai.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CDD ou CDI avec période d'essai de 15 jours à 1 mois.</li> <li>Pour un début de contrat différé de la rentrée universitaire, contactez la formation continue.</li> <li>Extension possible du CDD à 24 mois, notamment pour préparer une qualification supérieure ou complémentaire.</li> <li>Formation diplômante, certifiante ou qualifiante.</li> </ul>
Salaire	<p>Indexé sur le SMIC en fonction de l'âge, niveau de formation, accords de branche.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>18/20 ans : 41% à 65% du SMIC</li> <li>21 ans et plus : 53% à 78% du SMIC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>21 ans et plus : 80% du SMIC minimum</li> <li>Demandeur d'emploi + 26 ans : 100 % du SMIC ou 85 % du minimum conventionnel si plus avantageux (complément de rémunération possible versé par Pôle Emploi en compensation partielle de l'écart entre l'indemnité chômage et le salaire en contrat de professionnalisation)</li> </ul>

# Contrat d'apprentissage

ou

# Contrat de professionnalisation

## Apprentissage

## Contrat de professionnalisation

Volume horaire de la formation et rythme de l'alternance

- Au moins 400 h par an
- Pour les contrats de moins d'un an, la durée de formation est réduite au prorata.

- Au moins 150 h par an
- Volume horaire : 15 à 25 % de la durée du contrat (possibilité de dérogation au-delà de 25 % si accord de branche ou interprofessionnel)
- L'alternance se réalise :
  - en CDD sur l'ensemble du contrat
  - en CDI (action de professionnalisation durant les 12 premiers mois puis CDI).

Rôle de l'entreprise

Accompagner l'alternant dans la compréhension de ses missions, la maîtrise de son poste et de son environnement de travail, ainsi que dans la construction de ses compétences, en organisant ses activités en lien avec les objectifs du diplôme visé.

Tutorat

**Un tuteur pédagogique** au CFA et **un maître d'apprentissage** en entreprise.

**Un tuteur/référent pédagogique** à l'université et **un tuteur** en entreprise.

Enregistrement du contrat

En amont, l'employeur se met en relation avec l'organisme de formation et l'organisme consulaire pour la mise en œuvre et le financement du contrat.

- **Etape 1** : signature du contrat.
- **Etape 2** : le CFA ou établissement de formation vise le contrat et le transmet à la chambre consulaire.
- **Etape 3** : enregistrement du contrat.

• **Etape 1** : l'employeur vérifie auprès de l'OPCA la possibilité de préparer en contrat de professionnalisation la qualification envisagée et les conditions de prise en charge de la formation.

• **Etape 2** : l'employeur contacte l'organisme de formation qui valide les missions et établit une convention de formation professionnelle bi ou tripartite (centre de formation - stagiaire - entreprise).

• **Etape 3** : l'employeur transmet à son OPCA les volets 3, 4, 5 du CERFA du contrat, signés par les parties.

L'OPCA renvoie au format numérique le contrat à la DIRRECTE du lieu de conclusion du contrat. A défaut de réponse dans les 20 jours, l'OPCA prend en charge le contrat.

Démarche pour étudiants de nationalité étrangère

### COTÉ ETUDIANT :

**1) DIRECCTE du domicile** : demander une autorisation provisoire de travail, avant le début de l'activité. Joindre au dossier :  
- carte de séjour temporaire mention «étudiant» en cours de validité ou récépissé de renouvellement,  
- carte d'étudiant ou attestation d'entrée en formation,  
- convention de formation professionnelle + copie du contrat de travail ou lettre d'engagement.

**2) Préfecture du domicile** : renouveler le titre de séjour avec modification du statut temporaire «Salarié».

*nb : pour les étudiants algériens : 1) faire d'abord une demande d'autorisation de travail auprès de la Préfecture, muni des documents ci-dessus et d'une promesse d'embauche 2) démarche auprès de la DIRRECTE.*

**COTÉ EMPLOYEUR** : faire une déclaration préalable d'emploi auprès du service main d'oeuvre étrangère de la DIRECCTE qui a délivré la carte de séjour temporaire de l'étudiant, deux jours ouvrables avant l'embauche (par mail ou lettre recommandée AR).

Coordonnées des DIRRECTE : <http://vosdroits.service-public.fr>

## 5 bonnes raisons de suivre une formation en alternance

- Se former différemment en alternant des périodes à l'Université et en entreprise.
- Acquérir progressivement des compétences et apprendre un métier sur le terrain.
- Obtenir un diplôme tout en préparant son insertion professionnelle.
- Etre salarié d'une entreprise et être rémunéré.
- Etre accompagné tout au long de son parcours par un tuteur enseignant et un tuteur en entreprise.

# L'alternance à la faculté de Droit et Sciences politiques

A l'Université de Nantes, vous trouverez des formations ouvertes à l'un ou l'autre ou aux deux types de contrat. Durant votre contrat, l'employeur s'engage à vous assurer une formation vous permettant d'acquérir la qualification professionnelle recherchée et à vous fournir un emploi en relation avec cet objectif.

	Contrat Apprentissage	Contrat de professionnalisation
Licence 3 <sup>ème</sup> année Assistant Juridique		X
Master 2 Droit des affaires		X
Master 2 Droit des opérations immobilières		X
Master 2 Propriété intellectuelle		X
Master 2 Droit social approfondi	X	X
Master 2 Droit social et management des ressources humaines	X	X
Master 2 Droit du marché - Concurrence et consommation		X
Master 2 Droit du marché - Agro-alimentaire		X
Master 2 Droit public approfondi		X
Master 2 Droit public des affaires		X
Master 2 Droit de l'environnement		X
Master 2 Villes et territoires		X

## Etudiants, demandeurs d'emploi... vos démarches :

### • Vous êtes étudiant

Si l'une des formations de la Faculté de droit et des sciences politiques vous intéresse, vous devez déposer un dossier de candidature qui sera examiné par l'équipe pédagogique du diplôme (voir conditions d'inscription pour chaque diplôme).

En parallèle, vous devez rechercher vous-même un employeur susceptible de vous prendre en contrat d'alternance. Il est conseillé de commencer vos recherches dès le printemps pour des formations démarrant à l'automne suivant. Dès que vous avez l'accord écrit d'un employeur (promesse d'embauche), vous devez contacter le bureau formation continue et

alternance de la Faculté de droit et sciences politiques pour enclencher les formalités administratives.

### • Vous êtes demandeur d'emploi

Si l'une des formations de la Faculté de droit et des sciences politiques vous intéresse, prenez contact avec la Formation Continue et alternance de l'UFR. Nous étudierons avec vous la faisabilité de votre projet et vous accompagnerons dans vos démarches administratives. Vous devrez par vous-même trouver un contrat d'alternance et démarrer vos recherches dès le printemps pour une formation débutant à l'automne suivant.

## Employeurs... vos démarches

L'employeur se met en relation avec le bureau de la formation continue et alternance de la Faculté de droit et des sciences politiques pour finaliser les missions de l'alternant en lien avec le diplôme visé et les formalités administratives.

## Nous contacter

Formation continue  
Faculté de droit et des sciences politiques  
Chemin de la Censive du Tertre  
BP 81307 - 44313 Nantes cedex 3

02 40 14 16 97  
alternance.droit@univ-nantes.fr  
www.univ-nantes.fr/droit

